

Article paru le 1^{er} septembre 2024

PRATIQUE & JE RECYCLE

JE RECYCLE *mes pots de peinture*



Chaque année, 35 000 tonnes de peinture acrylique finissent en déchetterie. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 28 millions de litres sont incinérés par an, générant l'émission de 220 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. La loi interdit de jeter les contenants de peinture entamés dans les bacs d'ordures recyclables (bacs jaunes), même si les nouvelles générations de peinture sont estampillées biosourcées. Les gammes acryliques sont moins polluantes que les glycéro qui, elles, sont classées comme « Déchets dangereux des ménages ». Il faut les rapporter en déchetterie, où elles suivront un circuit de retraitement. Comme la politique de recyclage et de collecte n'est pas la même selon les communes, informez-vous auprès de votre mairie.

PLUS DE 2500 POINTS DE COLLECTE DÉDIÉS

Depuis 2018, l'éco-organisme EcoDDS a décidé de faciliter la vie des utilisateurs de peinture en mettant au point Rekupe®, un dispositif sophistiqué, gratuit et très complet. Il organise la collecte, le tri, le traitement des résidus de peinture et le recyclage des pots. Les points Rekupe® sont au nombre de 2500 sur tout le territoire. On peut y déposer les produits vides, périmés ou souillés : peintures, mais aussi colles, mastics, etc. Les fabricants à l'origine d'EcoDDS, avec des distributeurs, proposent ce service au travers de leur réseau de magasins : Silcéens

Solutions, Tollens, Zolpan, PPG, Nuances d'Unikalo. Sachant que ce dernier, avec Circocolor, joue la carte de la circularité. Les peintures usagées sont collectées, revalorisées et transformées en une nouvelle offre recyclée à 90 % et de qualité professionnelle.

STOP À LA SURCONSOMMATION

Faire la chasse au gaspillage signifie aussi réduire la matière à la source, en achetant la bonne quantité de produit. Par conséquent, armé d'un mètre ruban ou d'un laser, il faut commencer par mesurer la surface exacte à peindre et appliquer les formules de calcul d'aire d'une surface donnée. La plupart des fabricants et des grandes surfaces de bricolage proposent en ligne des calculateurs spécialement dédiés aux travaux de peinture. Ces outils sont infallibles, et, en quelques clics, ils fournissent l'exacte quantité nécessaire pour un travail précis. Une fois les travaux finis, si le pot n'est pas vide, il faut le refermer très hermétiquement pour d'éventuelles retouches. À savoir : la peinture est un produit qui se conserve plus de trois ans. Enfin, en fonction des volumes restants, des associations et des organismes d'entraide sociale acceptent que les particuliers fassent don de leurs surplus. Ces derniers sont ensuite distribués sur des projets de réhabilitation ou de rénovation de l'habitat social, via des organismes comme les Restos du Cœur, ou des structures locales.



Depuis 2018, plus de 3 000 tonnes de déchets chimiques ont été collectées grâce au dispositif Rekupe® créé par EcoDDS. Pour trouver les points de collecte Rekupe® le plus proche : ecodds.com/ecodds/le-dispositif-de-collecte-rekupe

Attention à la pollution de l'eau

Avec le développement des peintures en phase aqueuses, sans COV et biosourcées, l'idée s'est répandue qu'elles étaient sans impact sur l'environnement. Pourtant, elles aussi déversent leur lot de microparticules dans les canalisations. Elles génèrent des boues qui vont directement dans les stations

d'épuration. Or ces dernières ne sont ni conçues ni équipées pour les traiter. Alors à l'heure où l'eau devient une ressource plus que précieuse, adoptez les bons réflexes. Pour nettoyer des pinces, des brosses, des rouleaux, des manchons, etc., utilisez un récipient à part, à apporter lui aussi

en déchetterie ou via Rekupe®, et ne jetez surtout pas l'eau souillée dans les réseaux d'eaux usées. Le dispositif d'EcoDDS collecte aussi toute la brosse et l'outillage nécessaires aux travaux de peinture pour les valoriser ou les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.